

Direction territoriale Méditerranée

De la planification à l'aménagement : anticiper la séquence «éviter, réduire, compenser»





Mardi 24 mai 2016

Amphi des 13-Vents Aix-en-Provence

Journée d'échanges sous l'égide de la **COTITA** et organisée par la direction territoriale Méditerranée

Contexte

Dépositaire d'un patrimoine exceptionnel, la France a une responsabilité particulière en matière de biodiversité.

La séquence «éviter, réduire, compenser» est un outil majeur pour permettre de lutter contre l'érosion de la biodiversité et plus globalement pour la préservation de l'environnement dans ses différentes composantes. Elle vise à promouvoir un mode de développement intégrant les objectifs de la transition écologique, en favorisant une utilisation raisonnée du foncier naturel, la préservation et l'amélioration des écosystèmes et de leurs services.

La mise en œuvre de la séquence doit en effet permettre de conserver globalement la qualité environnementale des milieux, et si possible d'obtenir un gain net, en particulier pour les milieux dégradés, compte-tenu de leur sensibilité et des objectifs généraux d'atteinte du bon état des milieux.

De fait, les questions environnementales deviennent constitutives des données de la conception des projets d'aménagement au même titre que les autres enjeux (économiques, techniques, sociaux).

Ainsi, la séquence «éviter, réduire, compenser» ne constitue pas un simple protocole devant être respecté du point de vue du droit lors de l'élaboration d'un projet, mais s'inscrit dans une démarche globale de projets à différentes échelles de territoires, de temps et d'acteurs.

Objectifs

La journée visera à faire le point sur la démarche «éviter, réduire, compenser» en abordant les aspects réglementaires et leur évolution et en se basant sur des exemples concrets.

Il s'agira de donner des pistes pour une mise en œuvre réussie de la séquence, en l'intégrant le plus à l'amont possible dans l'élaboration et l'insertion d'un projet dans son environnement, et ce à ses différents stades (planification, conception, réalisation, exploitation, suivi) et échelles géographiques (du territoire au site).

Public

Cette journée technique s'adresse aux services et structures en charge de l'aménagement du territoire et de la préservation de la biodiversité : État, réseau des Collectivités, aménageurs, réseau scientifique et technique.



Programme

9h30 Accueil des participants

INTRODUCTION ET CADRAGE

10600	Λ	vertur	۸۵ م	la	iaur	náa
10000	UII	verriii	P (18	ıa	IOIII	nee

Florence HILAIRE, Directrice de la direction territoriale Méditerranée du Cerema

10h15 Introduction par le «Grand témoin» de la journée

Serge MULLER, professeur au MNHN, membre du CNPN, membre de l'autorité environnementale (CGEDD)

10h30 La séquence «éviter, réduire, compenser» : cadrage et actualités

Valéry LEMAÎTRE et Tiphaine LEGENDRE, chef de bureau et responsable d'évaluation environnementale au commissariat général au développement durable (CGDD/MEEM)

SÉQUENCE N°1 ÉVITER : DE LA CONNAISSANCE À L'ANTICIPATION

11h15 Le programme Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) au Parc national des Pyrénées - Un outil partagé pour diagnostiquer, sensibiliser et anticiper

Olivier JUPILLE, chargé de mission écosystèmes et flore, Parc national des Pyrénées

11h45 Démarche expérimentale de l'EPF PACA dans le Var : l'évitement dans les opérations d'ensemble

Ursula POVER, chargée de mission, Établissement Public Foncier PACA

SÉQUENCE N°2 RÉDUIRE : DE LA CONCEPTION À LA RÉALISATION

12h15 Travaux d'abattage de platanes sur le Canal du Midi

Émilie COLLET, responsable Expertises Plantations, Voies navigables de France Sud-Ouest

13h00 *Déjeuner (inscription obligatoire)* (1)

SÉQUENCE N°2 (suite)

14h15 Mesures de réduction d'impact sur l'environnement de la liaison hydraulique Vidauban-Sainte-Maxime, focus sur la tortue d'Hermann

Dorothée SONDAZ, Ingénieure d'étude du service Aménagement - Environnement, Société du Canal de Provence

SÉQUENCE N°3 COMPENSER : DE LA RÉFLEXION AU SUIVI

15h00 Les outils de suivi des mesures compensatoires

Samuel BUSSON et Sophie BERLIN, chargés d'études de la direction territoriale Méditerranée du Cerema **Émilie PERRIER,** responsable du département Biodiversité de la Direction de l'Écologie de la DREAL LRMP

15h30 La compensation : un vecteur de développement territorial - Exemple sur le territoire de Nîmes Métropole

Pierre BIEUZEN, chargé de mission développement durable, communauté d'agglomération Nîmes Métropole

CONCLUSION

16h00 Synthèse de la journée par le «Grand témoin»

Serge MULLER, professeur au MNHN, membre du CNPN, membre de l'autorité environnementale (CGEDD)

LIEU DE LA MANIFESTATION

Direction territoriale Méditerranée (DTerMed)

Amphi des 13-Vents Pôle d'activités d'Aix-en-Provence avenue Albert Einstein, CS 70499 - 13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Modalités d'inscription

francine.charton@cerema.fr - Tel: 04 42 24 71 96

Renseignements techniques

agnes.rosso-darmet@cerema.fr - Tel: 04 42 24 79 67 iean-baptiste.savin@cerema.fr - Tel : 04 42 24 71 59

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Date limite d'inscription : 17 mai 2016 Inscriptions en ligne (1), cliquez sur le lien ci-dessous :

http://enqueteur.cete-mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=37891&lang=fr

VENIR AU PÔLE D'ACTIVITÉS



PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le site internet : http://www.lepilote.com/ vous guide dans tous vos déplacements pour accéder à la DTerMed.

■ Au départ d'Aix-en-Provence:

La ligne 15 du réseau Aix-en-bus au départ de la gare routière d'Aix-centre vers le pôle d'activités - Arrêt «Pôle d'activités» situé à 50 m de la DTerMed.

■ Au départ de la gare routière de Marseille (réseau **CARTREIZE):**

- Prendre le car n°53 en direction «Aix-les-Milles/Europôle de l'Arbois» - Arrêt au «Pôle d'activités» situé à 50 m de la DTerMed

■ Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt «Pôle d'activités» (à demander au chauffeur)

Prendre le car n°211 ou 271 direction Aix (réseau CPA), arrêt «Pôle d'activités» situé à 50 m de la DTerMed.

■ Au départ de l'aéroport Marseille-Provence :

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt «Pôle d'activités» (à demander au chauffeur)

• Pour le retour à l'aéroport :

1)Prendre le car n°211 ou 271 direction et arrêt «Plan d'Aillane» (situé à 1500 m de la DTerMed).

2) Puis prendre le car n°40 direction Aéroport.



EN VOITURE

■ De Marseille:

Autoroute A51-E712, sortie «Luynes» direction «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ De l'aéroport Marseille-Provence ou de la gare Aix-en-**Provence TGV:**

direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ De Nice ou d'Aix-en-Provence :

Autoroute A8-E80 - Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie «Les Milles» vers la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ De Lyon:

Autoroute A8-E80, sortie «Aix, Pont de l'Arc» direction «Les Milles» par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ Pour en savoir plus :

Marignane Airport: http://www.marseille.aeroport.fr/fra/index.jsp Aix-en-Provence TGV: http://www.voyages-sncf.com

Hébergements: http://www.aixenprovencetourism.com/aix-hôtels -2-centre.htm

(1) Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions au repas nécessite l'envoi d'un chèque de 16,40€ libellé à l'ordre de la Nagram et adressé à l'attention du Service Communication (adresse de la DterMed ci-dessus).

PLAN D'ACCÈS

